

FCP HELION ACTIONS PROACTIF

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2018

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers du fonds *FCP HELION ACTIONS PROACTIF*, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 363 881 DT, y compris des sommes distribuables de l'exercice s'élevant à (2 015) DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire Helion Capital.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°91-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

2. Autres obligations légales et réglementaires

Par référence à l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds portant application de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous signalons ce qui suit :

- Au 31 décembre 2018, l'actif de FCP Hélion Proactif a été employé en des liquidités à hauteur de 23,62 % se situant au-dessus de la limite de 20% fixée par la réglementation.

Tunis, le 27 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :

AMC ERNST & YOUNG

Fehmi LAOURINE

BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2018

(Unité : en DT)

<u>ACTIF</u>	Note	31/12/2018	31/12/2017
AC 1 - Portefeuille titres		286 830	470 198
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4.1	286 830	470 198
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		88 700	133 388
Placements monétaires	4.3	70 393	58 026
Disponibilités	4.4	18 307	75 362
TOTAL ACTIF		375 530	603 586
 <u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4.5	8 763	1 479
PA 2 - Autres créditeurs divers	4.5	2 885	2 832
TOTAL PASSIF		11 648	4 311
 <u>ACTIF NET</u>			
CP 1 - Capital	4.6	365 895	594 682
CP 2 - Sommes distribuables		(2 014)	4 593
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		1	4
b - Sommes distribuables de l'exercice		(2 015)	4 589
ACTIF NET		363 881	599 275
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		375 530	603 586

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2018
 (Unité : en DT)

			Période	Période
			Du 01/01/2018	Du 01/01/2017
		Note	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
PR 1 -	Revenus du portefeuille titres	4.7	17 464	17 779
	Dividendes		17 464	17 779
PR 2 -	Revenus des placements monétaires	4.8	5 053	5 688
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS			22 517	23 467
CH 1 -	Charges de gestion des placements	4.9	(22 135)	(15 655)
REVENUS NET DES PLACEMENTS			382	7 812
PR 3 -	Autres produits		1	-
CH 2 -	Autres charges	4.10	(3 316)	(3 085)
RESULTAT D'EXPLOITATION			(2 933)	4 727
PR 4 -	Régularisation du résultat d'exploitation		918	(138)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE			(2 015)	4 589
PR4 -	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(918)	138
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		36 997	25 930
	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		30 585	(5 981)
	Frais de négociation de titres		(329)	(170)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			64 320	24 506

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice clos le 31 décembre 2018
(Unité : en DT)

		Période	Période
		Du 01/01/2018	Du 01/01/2017
		Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
AN 1 -	Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations	64 320	24 506
	Résultat d'exploitation	(2 933)	4 727
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	36 997	25 930
	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	30 585	(5 981)
	Frais de négociation de titres	(329)	(170)
AN 2 -	Distribution de dividendes	(3 911)	(1 088)
AN 3 -	Transactions sur le capital	(295 803)	(19 346)
	a - Souscriptions	2 960	57 762
	Capital	2 482	57 597
	Régularisation des sommes non distribuables	524	86
	Régularisation des sommes distribuables	(46)	79
	Droits d'entrée	-	-
	b- Rachats	(298 763)	(77 108)
	Capital	(274 842)	(77 804)
	Régularisation des sommes non distribuables	(24 228)	817
	Régularisation des sommes distribuables	282	(121)
	Droits de sortie	25	-
	Variation de l'actif net	(235 394)	4 072
AN 4 -	Actif net		
	Début de l'exercice	599 275	595 202
	Fin de l'exercice	363 881	599 275
AN 5 -	Nombre de parts		
	Début de l'exercice	5 511	5 705
	Fin de l'exercice	2 987	5 511
	Valeur liquidative	121,821	108,741
AN 6 -	Taux de rendement	12,79%	4,40%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
AU 31-12-2018

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP HELION ACTIONS PROACTIF :

FCP HELION ACTIONS PROACTIF est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 03 novembre 2010 n° 41/2010.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

FCP HELION ACTIONS PROACTIF est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT).

Le gestionnaire est HELION CAPITAL.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 31-12-2010.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2018 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31-12-2018 pour les titres OPCVM.

Les placements monétaires sont évalués à leur coût d'acquisition.

3.3- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 décembre 2018 à 286 830 dinars, détaillé comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif
Actions cotées		302 372	269 456	71,75%
BIAT	147	17 640	17 554	4,67%
ADWYA	1 670	7 158	7 954	2,12%
AMEN BANK	1 040	24 816	28 281	7,53%
ASSAD	2 501	24 815	19 315	5,14%
MONOPRIX	3 044	61 630	23 296	6,20%
SFBT	700	16 303	16 492	4,39%
SOTUVER	3 718	16 094	32 744	8,72%
TPR	7 164	31 989	34 280	9,13%
TUNISIE LEASING	1 229	26 620	17 769	4,73%
UIB	1 441	20 650	34 090	9,08%
NBL	791	5 979	4 302	1,15%
CEREALIS	7 078	47 541	33 366	8,88%
DA ADW18 1/22	4	1	1	0,00%
DS TL 3/20	1 229	1 136	12	0,00%
Titres des OPCVM		17 284	17 374	4,63%(*)
FCP HELION MONEO	166	17 284	17 374	4,63%
Total		319 655	286 830	76,38%

(*) 4,77% par rapport à l'actif net.

4.2- Note sur les mouvements du portefeuille :

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2018 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31 décembre 2017	540 021	-	(69 823)	470 198	
Acquisitions de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	34 018			34 018	
Bons de trésor assimilables (BTA)					
Actions SICAV					
Parts OPCVM	88 389			88 389	
Droits d'attribution					
Cessions et remboursements de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	(242 248)			(242 248)	30 489
Bons de trésor assimilables (BTA)					
Actions SICAV					
Parts OPCVM	(100 525)			(100 525)	96
Droits d'attribution					
Variation des plus ou moins-values latentes			36 997	36 997	
Variation des intérêts courus					
Soldes au 31 décembre 2018	319 655	-	(32 826)	286 830	30 585

4.3- Note sur les placements monétaires :

Le total des placements monétaires au 31 décembre 2018 s'élève à 70 393 DT et se détaille comme suit :

DÉSIGNATION	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% actif
Placements monétaires			
DAT BTK_TMM+3%_90J_070319	70 000	70 393	18,75%
TOTAL	70 000	70 393	18,75%

4.4- Note sur les disponibilités :

Le total des disponibilités au 31 décembre 2018 s'élève à 18 307 DT et se détaille comme suit :

DÉSIGNATION	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif
DISPONIBILITES			
- AVOIRS EN BANQUE	18 307	18 307	4,88%
TOTAL	18 307	18 307	4,88%

4.5- Note sur les passifs :

Le total passifs au 31 décembre 2018 s'élève à 11 648 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Valeur au 31/12/2018	Valeur au 31/12/2017
Gestionnaire	735	1 182
Dépositaire	300	297
Commissions de gestion variables	7 728	-
Total PA1- Opérateurs créditeurs	8 763	1 479
Commissaire aux comptes	2 401	2 446
Publications CMF	300	169
Impôt à payer	153	167
Redevance CMF	31	50
Total PA2- Autres créditeurs divers	2 885	2 832
Total	11 648	4 311

4.6- Capital :

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à (235 394) DT et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	(228 786)
Variation de la part Revenu	(6 608)
Variation de l'Actif Net	(235 394)

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2018

Montant :	594 682
Nombre de titres :	5 511
Nombre de porteurs de parts :	8

Souscriptions réalisées

Montant :	2 482
Nombre de titres émis :	23
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	0

Rachats effectués

Montant :	274 842
Nombre de titres rachetés :	2 547
Nombre de porteurs de parts sortants :	3

Capital au 31-12-2018

Montant :	322 322 (*)
Nombre de titres :	2 987
Nombre de porteurs de parts :	5

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital en début d'exercice	322 322
Variation des + ou- values potentielles sur titres	36 997
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	30 585
Régularisation des SND de l'exercice	(23 705)
Frais de négociation de titres	(329)
Droits de sortie	25
Capital au 31/12/2018	365 895

4.7- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Dividendes		
Des actions cotées	16 201	16 542
Des titres OPCVM	1263	1 237
Total	17 464	17 779

4.8- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31-12-2018 à 5 053 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017 (*)
Intérêts sur les avoirs bancaires	171	132
Revenus des dépôts à terme	1 955	5 530
Revenus des prises de pension	2 927	26
Total	5 053	5 688

(*) Les revenus des dépôts à terme qui figuraient en 2017 parmi les avoirs bancaires ont été individualisés à part pour les besoins de comparaison.

4.9- Note sur les charges de gestion des placements :

Le total de ces charges s'élève à 22 135 DT au 31-12-2018 et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Rémunération Fixe du gestionnaire	13 217	14 475
Rémunération Variable du gestionnaire	7 728	-
Rémunération du Dépositaire	1 190	1 180
Total	22 135	15 655

4.10- Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2018 à 3 316 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Rémunération CAC	2 319	2 193
Redevance CMF	555	613
Autres charges	442	279
Total	3 316	3 085

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1- Données par parts et ratios pertinents :

Données par part	2018	2017	2016	2015	2014
Revenus des placements	7,538	4,258	4,767	8,064	3,486
Charges de gestion des placements	-7,410	-2,841	-4,190	-5,215	-2,655
Revenu net des placements	0,128	1,418	0,577	2,849	0,832
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-1,110	-0,560	-0,391	-0,851	-0,256
Résultat d'exploitation (1)	-0,982	0,858	0,186	1,998	0,576
Régularisation du résultat d'exploitation	0,307	-0,025	-0,012	-1,222	-0,158
Somme distribuables de l'exercice	-0,675	0,833	0,174	0,776	0,417
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	12,386	4,705	11,405	-20,184	8,532
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	10,239	-1,085	-2,096	-3,111	-0,836
Frais de négociation de titres	-0,110	-0,031	-0,045	-0,085	-0,026
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation (2)	22,515	3,589	9,265	-23,380	7,669
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	21,533	4,447	9,450	-21,382	8,245
Droits d'entrées et droits de sorties	0,008	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	22,524	3,589	9,265	-23,380	7,669
Régularisation du résultat non distribuable	-7,936	0,164	-1,053	14,890	1,396
Sommes non distribuables de l'exercice	14,588	3,753	8,211	-8,490	9,065
Distribution de dividendes	0,833	0,174	0,776	0,417	0,103
Valeur liquidative	121,821	108,741	104,329	96,720	104,851
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	3,99%	2,55%	3,68%	2,48%	3,01%
Autres charges/actif net moyen	0,60%	0,50%	0,34%	0,40%	0,29%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	-0,36%	0,75%	0,15%	0,37%	0,47%

5.2 Transactions avec les parties liées :

- En rémunération des services de gestion du FCP, le gestionnaire perçoit une commission annuelle de gestion de 2% HT de l'actif net, calculée quotidiennement et réglée mensuellement.

En plus de ces frais fixes, il existe une commission de sur performance qui vise à rémunérer la société de gestion dès que le FCP dépasse ses objectifs. Cette commission est facturée au FCP si la performance est positive. Elle est de 20% HT de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds et la moitié (50%) de la performance de l'indice Tunindex.

Les frais de gestion fixes s'élèvent à 13 217 DT au 31-12-2018.

Les frais de gestion variables s'élèvent à 7 728 DT au 31-12-2018.

- La convention du dépositaire qui lie la BIAT et le gestionnaire du FCP HELION ACTIONS PROACTIF prévoit le paiement d'une rémunération annuelle de 0,10% (HT) de l'actif net avec un minimum de 1 000 DT (HT) par an. Cette rémunération calculée quotidiennement, est réglée trimestriellement à terme échu. Elle s'élève à 1 190 DT au 31-12-2018.